COMMUNE DE BUSIGNY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DE BUSIGNY

Enquête publique du mardi 20 octobre 2026 à 9h00 au mardi 3 novembre 2026 à 17h30

1- Objet, date et durée de l'enquête publique

Par arrêté n° **2026 - 092**, le maire de la commune de BUSIGNY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU de la commune de BUSIGNY.

Cette enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de la modification du PLU. Elle permettra à toute personne d'émettre des observations et propositions le projet de modification du PLU.

Le projet de modification du PLU de la commune de Busigny vise à :

- Permettre des projets de renouvellement urbain à vocation habitat
- Anticiper des projets habitat
- Corriger des erreurs matérielles

Le siège de l'enquête publique est la mairie de Busigny, 39 rue Pasteur, 59137 BUSIGNY

Le projet de modification du PLU de la commune de Busigny sera soumis à enquête publique **pour une durée de 15 jours consécutifs du mardi 20 octobre 2026 à 9h00 au mardi 3 novembre 2026 à 17h30.**

La personne publique responsable du projet est la commune de Busigny, représentée par son maire, M. Christophe LEBRUN.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à M. Philippe DHAINAUT : philippe.dhainaut@busigny.fr

2- Composition du dossier d'enquête

Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et les avis au regard des dispositions législatives et réglementaires applicables au projet.

3- Consultation du dossier de l'enquête publique

Un exemplaire papier du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés au siège de l'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance de ce dossier pendant toute la durée de l'enquête **du mardi 20 octobre 2026 à 9h00 au mardi 3 novembre 2026 à 17h30** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. La mairie sera exceptionnellement ouverte le samedi 31 octobre 2026 de 10 h à 12 h pour la consultation du dossier, l'accès au registre et la permanence du commissaire enquêteur.

Une version numérique de ce dossier sera également consultable via un poste informatique qui sera mis à disposition dans les mêmes locaux.

Le dossier est consultable et téléchargeable dans son intégralité sur le site de la commune de Busigny : www.busigny.fr, page d'accueil, onglet enquête publique.

4- Nom du commissaire enquêteur et du commissaire enquêteur suppléant

Conformément à la décision n° E26000097/59 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille, il est désigné, pour le projet susvisé Monsieur François NEVEJANS, en qualité de Commissaire Enquêteur et Monsieur Michel DOCO, en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

5- Observations du public pendant le délai de l'enquête

Pendant la durée de l'enquête, le public peut transmettre ses observations :

- sur le registre papier d'enquête disponible en mairie de Busigny : 39 rue Pasteur, 59137 Busigny, aux jours et heures d'ouverture de la mairie et de manière exceptionnelle le samedi 31 octobre 2026 de 10 h à 12 h.

- par courrier postal **à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante** : Mairie de Busigny, 39 rue Pasteur, 59137 Busigny,
- lors des permanences, de façon orale ou écrite au commissaire enquêteur,
- sur l'adresse mail suivante : enquete-publique-7721@registre-dematerialise.fr
- sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7721

L'ensemble des observations seront annexées au registre et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique.

6- Permanences du commissaire enquêteur

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront en mairie de Busigny aux jours et heures suivants :

- Mardi 20 octobre de 10h00 à 12h00.
- Vendredi 23 octobre de 15h00 à 17h00.
- Lundi 26 octobre de 10h00 à 12h00.
- Samedi 31 octobre de 10h00 à 12h00.

7- Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.
Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, la personne responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La personne responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

8- Suite de l'enquête

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au maire de la commune de Busigny le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.
Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Lille.
Ce rapport et les conclusions motivées seront mis à disposition du public en mairie, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables sur le site Internet de la mairie www.busigny.fr, rubrique enquête publique.
Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leur frais, dans les conditions prévues au livre I du code des relations entre le public et l'administration.
Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de Busigny se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU de la commune de Busigny, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et des conclusions motivées du rapport du commissaire enquêteur.

Christophe LEBRUN,
Maire de la commune de BUSIGNY